



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE**
ALPES DE HAUTE PROVENCE

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 AVRIL 2021**

PRESENTS : Thibault DALLAPORTA, Bernard CAVALLO, Sylvaine JABRE, Nicolas ROBERTO, Léon AUBERT (présent à partir de l'affaire n°3), Elisabeth AUMAGY, Gilbert EL KAÏM, Charlotte L'HERMITE, Christian PHILY, Anthony RICHAUD.

EXCUSES : Erik ROGER donne procuration à Anthony RICHAUD, Vincent BLANC qui donne procuration à Christian PHILY, Serge RENIET qui donne procuration à Elisabeth AUMAGY, Sabine LOPEZ qui donne procuration à Thibault DALLAPORTA.

ABSENTE : Isabelle DAUTRY.

SECRETAIRE : Nicolas ROBERTO

1. Convention de délégation de la bibliothèque à l'association Vivre à Simiane.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le 2^{ème} adjoint, les conseillers municipaux décident à la majorité (contre : Anthony RICHAUD, Erik ROGER, Serge RENIET) d'approuver la convention de délégation de la bibliothèque à l'association Vivre à Simiane qui assurera le fonctionnement de la bibliothèque municipale Henri Laugier sous le contrôle des élus de la commune en charge du dossier. Il est précisé que les livres restent la propriété de la commune.

2. Création de deux postes saisonniers contractuels au Château.

Les élus décident à l'unanimité des votants (abstention : Serge RENIET) la création de deux postes saisonniers à temps complet affectés au Château pour la saison 2021 et autorisent le Maire à signer les contrats d'engagement correspondant.

3. Autorisation de dépôt de dossier pour obtenir le label « commune touristique ».

Les conseillers municipaux décident à la majorité des votants (3 contre : Anthony RICHAUD, Erik ROGER, Serge RENIET et 2 abstentions : Christian PHILY et Vincent BLANC) d'autoriser le Maire à déposer un dossier pour que la commune obtienne le label « commune touristique » pour une période de 5 ans. Ce classement permettra d'informer les touristes de la capacité d'hébergement de la commune et de la présence d'un office du tourisme.

4. Convention d'utilisation du Château médiéval pour expositions - modification de la délibération 2018-24.

Les modifications apportées à la convention sont présentées : les exposants vendent leurs œuvres, la commune ne perçoit pas de commission sur ces ventes, mention concernant la sécurité des œuvres, clause cas de force majeure empêchant la mise en place de l'exposition.

Les membres de l'assemblée décident à l'unanimité des votants (3 abstentions : Anthony RICHAUD, Erik ROGER, Serge RENIET) de modifier la convention d'utilisation du Château pour expositions comme présentée.

5. Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère.

Suite à la démission des délégués titulaire et suppléant représentant la commune au Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère, il est procédé à l'élections des nouveaux représentants.

Bernard CAVALLO se porte candidat au poste de délégué titulaire et Gilbert ELKAÏM au poste de délégué suppléant.

Les élus désignent à la majorité des votants (3 abstentions : Anthony RICHAUD, Erik ROGER, Elisabeth AUMAGY, 1 contre : Serge RENIET) Bernard CAVALLO délégué titulaire et Gilbert ELKAÏM délégué suppléant.

6. Fixation du loyer mensuel du logement situé Place René Char au-dessus de la nouvelle mairie.

Monsieur le 1^{er} adjoint précise qu'une subvention a été perçue pour financer les travaux de ce logement qui est maintenant un logement conventionné. Le loyer pour ce type de logement T3 de 69 m2 est fixé à 361.56 € par mois hors charges. Les conseillers municipaux décident à l'unanimité d'approuver ce montant.

7. Service technique – indemnités d'astreinte – modification de la délibération 2015-101.

Monsieur le Maire indique que la délibération 2015-101 doit être modifier car les indemnités d'astreinte n'étaient prévues que pour l'agent de maîtrise qui est à la retraite depuis le 1^{er} avril. Il est nécessaire de préciser que les adjoints du service technique ont droit à ces indemnités. L'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'instaurer les indemnités d'astreinte pour les emplois d'adjoint technique.

8. Renouvellement des conventions de déneigement.

Monsieur le Maire présente les projets de renouvellement de convention pour le déneigement des voies communales. Il précise qu'aucun changement n'a été effectué par rapport aux conventions signées précédemment. Suite à des questions sur le fonctionnement du déneigement, il précise que les agents du service technique ne sont pas outillés pour saler toutes les voies communales et qu'en dessous de 10 cm de neige le passage de la lame abime les voies communales et chemins de terre. Malgré tout, en cas de chute de neige peu importante, le déneigement sera fait sur demande pour des raisons particulières (santé, déménagement). Il souligne qu'il est prévu d'acquérir du matériel pour faciliter le travail des employés.

Les élus décident à l'unanimité de reconduire les conventions de déneigement avec les prestataires suivants : Jean-Marie BLANC et Fabrice BLANC.

9. Aliénation du chemin rural de la lave – ouverture d'une enquête publique.

Monsieur le Maire indique qu'il s'est rendu sur place pour rencontrer le propriétaire qui souhaite acquérir le chemin rural et les propriétaires riverains. Considérant s'il existe une servitude sur ce chemin et que certains propriétaires riverains s'opposent à cette vente, il souhaite lancer une enquête publique pour obtenir l'avis d'un commissaire enquêteur sur l'éventuelle vente de ce chemin.

Les élus décident à l'unanimité des votants (2 abstentions : Elisabeth AUMAGY et Serge RENIET) d'autoriser le Maire à lancer une enquête publique.

10. Motion pour le maintien et le développement d'un service public de la Poste de qualité et de proximité.

Suite à la motion votée par la Communauté de Communes Haute Provence Pays de Banon pour le maintien et le développement d'un service public de la Poste de qualité et de proximité, Monsieur le Maire indique que toutes les communes membres sont invitées à voter une motion identique afin que chacune d'entre elles conservent ce service.

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de voter cette motion.

11. Adhésion de la commune au CASIC, service d'aide et d'accompagnement à domicile.

Monsieur le 1^{er} adjoint propose aux élus l'adhésion de la commune au CASIC (syndicat intercommunal à vocation sociale), service d'aide et d'accompagnement à domicile basé à Forcalquier. La communauté de communes prendrait en charge la participation communale qui serait de 4,50 € par habitant.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'adhérer au CASIC.

12. Autorisation de signature d'une convention de mandat avec l'Office du Tourisme de Forcalquier.

Monsieur le 1^{er} adjoint indique qu'une convention peut être signée avec l'office du tourisme de Forcalquier pour que cette structure puisse vendre des tickets communs d'entrée au Château et au jardin de l'Abbaye de Valsaintes. Ceci permettrait une augmentation significative du volume de fréquentation du Château. Il précise qu'une commission de 10% sur la vente des tickets devra être versée à l'office du tourisme.

Les élus décident à l'unanimité des votants (2 abstentions : Elisabeth AUMAGY et Serge RENIET) d'autoriser le Maire à signer la convention.

13. Autorisation d'ouverture d'un dossier de demande d'agrément auprès de l'agence du service civique (pour pouvoir accueillir des volontaires éventuels).

Monsieur le 2^{ème} adjoint présente les modalités de demande d'agrément auprès du service civique afin d'accueillir des personnes volontaires âgées de 16 à 25 ans pour une période de 6 à 12 mois et leur confier des missions spécifiques (projets pour le Château, aide informatique pour les démarches administratives....)

Après débats, l'assemblée délibérante décide à la majorité des votants (5 contre : Anthony RICHAUD, Erik ROGER, Christian PHILY, Vincent BLANC, Serge RENIET, 1 abstention : Elisabeth AUMAGY) décident d'autoriser le Maire à déposer une demande d'agrément auprès de l'agence du service civique.

Fait à Simiane la Rotonde, le 8 avril 2021.

Le Maire
Thibault DALLAPORTA

